

SERVICES À LA CARTE



Formateurs référents
Solutions directement applicables

FORMATION SANTÉ

www.gds-bretagne.fr/formation

“ Renforcer mes compétences pour gérer la santé de mon élevage ”

L'examen du cheval malade :

- ◆ Réalisation des gestes d'examen du cheval malade
- ◆ Étude des principales maladies et rappel de l'état « normal » et « anormal » pour chaque situation
- ◆ Mise en situation en élevage
- ◆ Études de cas types

Maladies contagieuses du cheval :

- ◆ Savoir reconnaître les principales maladies contagieuses du cheval
- ◆ Savoir les éviter
- ◆ Quels comportements adopter en cas d'épidémie
- ◆ Zoom sur la rhinopneumonie

OFFRE ÉQUARRISSAGE



Mutualisation des frais d'équarrissage dans le cadre du dispositif ATM équiés Angee (modalités pratiques sur le site des haras nationaux)

Remboursement de 100% des frais d'équarrissage HT selon les modalités suivantes :

- ◆ Réalisation par l'éleveur de la déclaration de fin de vie d'un équié, sur le site internet des Haras Nationaux, et règlement en ligne par carte bancaire des frais d'équarrissage. www.ifce.fr > menu : SIRE et démarches
- ◆ Il appartient au propriétaire de prendre directement rendez-vous avec l'équarrissage
- ◆ L'inscription de TOUS les équiés du détenteur est obligatoire. Âge limite des équiés à la première adhésion : se référer au contrat d'adhésion

EQUIN



Capital pour votre élevage

MES CONTACTS DE PROXIMITÉ

MON INTERLOCUTRICE DE TERRAIN :

◆ Solène LABBÉ - Tél. 02 23 48 26 00 / 06 42 99 93 68

MON ASSISTANTE DE LA SECTION

◆ Cécile DAY - Tél. 02 23 48 26 03



TOUTES LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES

(CGV, conditions d'adhésion et d'accompagnement financier) disponibles sur le site internet

► www.gds-bretagne.fr

EQUIN



EXPERTISE SANTÉ / SOLUTIONS CONCRÈTES / VISION SANITAIRE GLOBALE



VIGI SANTÉ



Capital pour votre élevage

RETROUVEZ TOUTES LES ACTIONS ET INFORMATIONS SUR www.gds-bretagne.fr



PRÉVENTION

Anticipation
Sérénité

“ Je protège la santé de mes animaux ”

AIDE À LA VACCINATION CONTRE LA RHINOPNEUMONIE

Prise en charge d'un forfait de 12,50 € par équidé cotisant et par an, sur présentation de la facture de la vaccination

VACCINATION OBLIGATOIRE POUR CERTAINES ÉPREUVES HIPPIQUES

RHINOPNEUMONIE

- ◆ Maladie contagieuse aux effets dévastateurs (avortements, problèmes nerveux, mort de l'équidé, etc.)
- ◆ 60 à 70% des équidés sont porteurs latents du virus
- ◆ La vaccination est le seul moyen de lutte efficace contre la maladie (voir le protocole avec votre vétérinaire)



VEILLE

Investigation
Alerte

“ Je suis de près la santé de mes animaux ”

DÉPISTAGE DE LA MÉTRITE CONTAGIEUSE

Prise en charge d'un dépistage annuel (analyse) sur les équidés reproducteurs. 25 € HT par équidé cotisant et par an. Sur présentation de la facture

VEILLE PARASITISME

Prise en charge d'une coproscopie à hauteur de 15 € HT par équidé cotisant et par an. Sur présentation de la facture

VEILLE QUALITÉ DE L'EAU - PUIES ET FORAGE

Un conseiller se déplace chez vous pour effectuer un prélèvement d'eau. Les analyses peuvent être personnalisées en fonctions de vos besoins, à partir de 25 € HT.

EXPERTISE VÉTÉRINAIRE

- ◆ **Investigation Avortement**
Prise en charge d'un forfait de 50 € pour toutes recherches sur avorton
- ◆ **Autopsie**
Prise en charge de l'autopsie : 50 % du montant HT, sur présentation de la facture, remboursement plafonné à 150 €

“ Je souhaite mieux protéger la santé de mes équidés grâce à GDS Bretagne ”

GDS Bretagne est né en 2015 de la fusion des 4 Groupements de Défense Sanitaire départementaux bretons, associations d'éleveurs créées dans les années 50 pour les aider à améliorer la santé de leurs troupeaux.

Aujourd'hui GDS Bretagne poursuit cet objectif pour tout détenteur d'animaux et pour l'ensemble des sections animales concernées : bovine, ovine, caprine, avicole, aquacole, apicole et équine soit près de 23 000 adhérents toutes sections confondues.

► **Organisme à Vocation Sanitaire** régional, GDS Bretagne a pour missions la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires.

LA SECTION ÉQUINE DE GDS BRETAGNE

Elle a pour vocation de répondre aux besoins des adhérents en contribuant à organiser le sanitaire dans la filière. Les différentes familles (courses, chevaux de trait, chevaux de sport, centres équestres...) sont représentées au sein du conseil de la section. **Les élus décident des actions à engager**, des cotisations et des aides accordées aux adhérents.



La Région Bretagne participe financièrement à des actions de communication organisées par la section équine.



SOLUTION SANTÉ

Expertise
Efficacité

“ En cas d'analyse non satisfaisante, un conseiller se déplace pour faire le point sur votre installation ”

CONSEIL AMÉLIORATION QUALITÉ DE L'EAU - PUIES ET FORAGE

Ce service est inclus dans votre cotisation



MA COTISATION

“ Je souhaite bénéficier des avantages des adhérents de la section équine ”

COTISATION FORFAITAIRE PAR DÉTENTEUR
36,90 €HT/an

----- + -----

COTISATION PAR ANIMAL DE + D'1 AN

Nombre d'équidés :
• 1 à 25 = 8,20€ par équidé
• à partir de 26 = 6,15€ par équidé

----- + -----

OPTION ÉQUARRISSAGE (FACULTATIVE)

8,20 € par équidé de + d'1 an

VOUS DÉTENEZ AU MOINS UN ÉQUIDÉ... VOUS ÊTES CONCERNÉ !

Parce que la surveillance sanitaire est d'autant plus efficace quand elle est collective, tout propriétaire/détenteur d'équidé, qu'il soit professionnel ou particulier, et quel que soit le nombre d'animaux détenus, est concerné et peut adhérer à la section pour bénéficier des services proposés.